

FORMATION SPÉCIFIQUE DES INFIRMIERS (E) EN SANTÉ AU TRAVAIL // THEORIE_DÉCRET 2022-1664 27 DÉC 2022

PUBLIC CONCERNÉ

Prérequis :

Nous adaptons nos prestations à chaque stagiaire, quelles que soient vos difficultés ou les situations de handicap que vous rencontrez. Merci de nous contacter en amont.

OBJECTIFS

- C1 - Situer son intervention dans l'organisation et l'environnement de l'entreprise pour apporter un conseil adapté aux employeurs et aux salariés
- C2 - Identifier les risques et pathologies professionnels et leurs moyens de prévention afin d'adapter son action de prévention en santé au travail
- C3 - Concevoir et conduire des actions collectives de prévention des risques professionnels et de promotion de la santé au travail
- C4 - Conduire le suivi individuel de l'état de santé des salariés et en assurer la traçabilité
- C5 - Repérer et prévenir les situations de désinsertion professionnelle pour favoriser le maintien en emploi
- C6 - Exercer la fonction infirmière dans le cadre des équipes pluridisciplinaires des services de prévention et de santé au travail, en collaboration avec les personnes et organismes mentionnés aux troisième et quatrième alinéas du i de l'article L. 4644-1 du code du travail

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

CONTENU DE LA FORMATION

VALIDATION DE LA FORMATION



Mode d'organisation
Mixte

INTER : groupe composé de plusieurs participants d'entreprises différentes. Consulter les dates et lieux dans notre catalogue.



Durée
240 heures



Nombre de participants
Minimum : 0
Maximum : 18



Supports et documentation
Supports remis pendant la formation. Documents à consulter et/ou télécharger via votre Extranet DENDREO (accès fourni à l'inscription).



Sur demande :
INTRA : groupe composé exclusivement de vos collaborateurs. Nous planifions selon vos besoins dans vos locaux. Nous consulter

Mutualisation : Vous pouvez créer un groupe entre plusieurs établissements et revenir vers nous pour la programmer.

*Le programme de ce stage pourra être modifié en fonction de l'actualité législative et réglementaire.

